Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
Sous-direction de la Politique de la Ville et de l'Action Citoyenne
Service associations

2019 DDCT 155 Subventions (9 850 euros) au titre de la vie associative à deux associations.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose de soutenir deux associations œuvrant dans deux arrondissements parisiens dans le domaine de l'éducation, de la solidarité, de la lutte contre les discriminations et qui renforcent le lien social par la mise en place d'ateliers ou d'actions culturelles et sociales.

Dans le 10ème arrondissement :

L'association « Quartier Partagé », créée en 2015, a pour objet d'organiser des actions ou événements bâtis sur les savoir-faire et compétences de ses membres et de promouvoir des initiatives d'accueil et de solidarité en direction des personnes les plus fragiles dans le quartier des gares de l'Est et du Nord. En 2019, elle propose aux habitants de ces quartiers de participer à la mise en œuvre d'événements festifs, culturels et sportifs en vue de promouvoir l'entraide en faveur des populations démunies ou dans le besoin. Une subvention exceptionnelle de 1.850 euros est proposée en complément de celle de 2.000 euros approuvée par votre assemblée en sa séance du 11 juin 2019.

Dans le 14ème arrondissement :

L'association « Le Moulin », créée en 1984, a pour but de favoriser et développer des activités d'accueil, d'informations, de consultations, d'animations, de formations telles que "Groupe de Parents", "Entraide scolaire", des activités et services à caractère social et des initiatives d'éducation populaire. En 2019, elle propose de constituer un collectif d'associations, bailleurs sociaux, gardiens d'immeubles, habitants du quartier pour organiser ensemble des temps festifs et conviviaux qui feront vivre le quartier sur toute l'année avec, notamment, deux temps forts en été et aux fêtes de fin d'année. Une subvention exceptionnelle de 8.000 euros est proposée en complément de celle de 5.000 euros approuvée par votre assemblée en sa séance du 11 juin 2019.

Pour tenir les engagements pris par le Conseil de Paris lors de la séance de mars 2017, par l'adoption du plan de soutien à la vie associative et à la participation citoyenne consistant à simplifier les démarches des associations et à leur donner plus de sécurité financière et de visibilité, ces deux associations bénéficient d'ores et déjà d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris